



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0535

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôles de compétitivité Lyonbiopole - Techtera - Axelera - LUTB TMS - Imaginove - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions à la société Sciences et surface pour son programme de recherche (R&D) Actinat, à l'institut IFSTTAR pour son programme de R&D EDIT à la société FOXTREAM pour son programme de R&D YELLOW, à la société LOTUS SYNTHESIS pour son programme de R&D REPEAT II, à l'IFPEN pour son programme de R&D RAMGAS II, aux sociétés BIOMUP et VOXCAN pour leurs programmes de R&D COLOMATRIX, à la société SYDO pour le programme de R&D HuMa

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0535**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôles de compétitivité Lyonbiopole - Techtera - Axelera - LUTB TMS - Imaginove - Individualisation d'autorisation de programme - Attribution de subventions à la société Sciences et surface, à l'institut IFSTTAR, aux sociétés FOXTREAM, LOTUS SYNTHESIS, à l'IFPEN, aux sociétés BIOMUP, VOXCAN et SYDO**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, l'Etat a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle. Les pôles de compétitivité ont ainsi été créés pour mobiliser les facteurs clés de la compétitivité au premier rang desquels figure la capacité d'innovation, et pour développer la croissance et l'emploi sur les marchés porteurs.

À partir d'une vision partagée par les différents acteurs, chaque pôle de compétitivité élabore sa propre stratégie et à pour principale mission de :

- concrétiser des partenariats entre les différents acteurs ayant des compétences reconnues et complémentaires,
- promouvoir un environnement global favorable à l'innovation et aux acteurs du pôle en conduisant des actions d'animation, de mutualisation ou d'accompagnement des membres du pôle sur des thématiques telles que l'accès au financement privé, le développement à l'international, la propriété industrielle, la gestion prévisionnelle des compétences et les ressources humaines, etc,
- faire émerger des projets collaboratifs stratégiques de R&D qui peuvent bénéficier d'aides publiques, notamment auprès du fonds unique interministériel (FUI).

La Métropole de Lyon compte aujourd'hui 6 pôles de compétitivité sur son territoire. Ces pôles de compétitivité sont des éléments incontournables de l'écosystème local d'innovation et viennent renforcer les 3 filières prioritaires identifiées dans le cadre de la stratégie de soutien à l'innovation de la Métropole :

- les sciences de la vie avec le Lyonbiopole,
- les cleantech avec les pôles Techtera, AXELERA, TENERRDIS et LUTB Transport & Mobility Systems,
- les industries numériques et créatives avec le pôle IMAGINOVE.

La Métropole de Lyon soutient cette dynamique d'innovation et de compétitivité, portée par les pôles de compétitivité de son territoire, en soutenant :

- la réalisation des plans d'action annuels des pôles de compétitivité (mise en relation, usine à projets, accompagnement des entreprises, internationalisation, recherche de financement, journées d'information, etc.),
- la création et le développement d'outils structurants et mutualisés de R&D issus des dynamiques impulsées par les pôles (ITE SUPERGRID, ITE IDEEL, IRT BOIASTER, PFMI Axel'one, PFMI Accinov, etc.),
- les projets collaboratifs de R&D labellisés par les pôles soumis aux appels à projets du fonds unique interministériel (FUI).

Les projets de recherche financés dans le cadre du FUI sont des projets menés en collaboration entre plusieurs entreprises et laboratoires publics. Ils ont pour objet le développement d'un ou de nouveaux services ou produits à fort contenu innovant conduisant à une mise sur le marché à 5 ans à compter de la fin de programme.

Un projet de recherche et de développement se déroule sur une durée moyenne de trois ans. Ces projets doivent présenter un intérêt certain en termes de retombées économiques et d'emplois pour le territoire.

Chaque année, les pôles labellisent de nouveaux projets de recherche et de développement qu'ils soumettent à l'Etat et aux collectivités territoriales dans le cadre d'un appel à projets biennuel. La Métropole de Lyon est appelée à cofinancer ces projets labellisés, en particulier pour soutenir les acteurs économiques et/ou académiques de son territoire.

### **1 - Individualisation d'une autorisation de programme à hauteur de 4 000 000 € pour financer les projets de R&D**

Par délibération n° 2009-0739 du Conseil du 11 mai 2009, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le principe de soutenir financièrement les projets de recherche et de développement et autres projets d'investissement des pôles de compétitivité.

Trois autorisations de programme globales ont été votées pour la période 2009-2014 pour un montant total de 14 750 000 €.

Pour faire face aux appels à projets courant sur 2015 (19° et 20° appels à projets) et les futurs appels à projets de 2016 et 2017, il est ici proposé de pérenniser l'engagement de la Métropole de Lyon dans le financement des projets de recherche et développement (R&D). Le montant total des opérations est estimé à 4 000 000 € en investissement. Pour cela, il convient donc d'individualiser une nouvelle autorisation de programme de ce montant.

L'éligibilité des projets de recherche et développement (R&D) au soutien de la Métropole de Lyon, est analysée de la manière suivante :

- labellisation effective par un pôle de compétitivité,
- soutien de l'État au titre du fonds unique interministériel ou via BPI France,
- participation d'entreprises, laboratoires de recherche ou universités implantés dans l'agglomération,
- affectation du soutien financier aux PME-PMI, TPE et laboratoires publics en priorité,
- présence de sites de R&D des partenaires du consortium sur l'agglomération,
- montant des investissements prévus pour la réalisation du projet (relocalisation d'équipes de recherche, création de plates-formes technologiques, etc.),
- retombées économiques prévisionnelles pour l'agglomération en termes de création de valeur, d'activité et d'emploi, ou structuration de la filière dans le tissu local.

Il est en outre proposé de déléguer aux services du Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique et de BPI France l'instruction et le suivi de la gestion des projets de R&D. Ce mode opératoire présente plusieurs avantages pour la Métropole de Lyon :

- sécurité dans l'instruction technique du dossier en raison des capacités d'expertise de l'Etat,
- suivi de la valorisation technique des projets, de l'exécution budgétaire et de la réalisation des engagements,
- la connaissance du secteur concerné permet une analyse stratégique des projets.

### **2 - Financement des projets de R&D retenus à l'issue du 19ème appel à projets du FUI**

Pour le 19ème appel à projets du FUI, sept projets labellisés par Techtera, LUTB TMS, Axelera et Lyonbiopôle ont été retenus officiellement par l'État : les projets ACTINAT, EDIT, YELLOW, REPEAT II, RamGas II et Colomatrix.

#### **2.1 - Le projet ACTINAT**

Le projet ACTINAT, labellisé par le pôle TECHTERA et utilisant les moyens techniques déployés dans le cadre de la plateforme MISTRAL, a pour objet de développer de nouveaux traitements d'activation et de réparation de fibres textiles naturelles, par la technologie "fluor gazeux" visant à améliorer la performance et la durabilité des tissus obtenus à partir de ces fibres.

Il regroupe 7 partenaires : 5 PME, 1 centre technique et 1 laboratoire.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Financier et montant (€)						Total en €
	Etat (FUI)	Métropole de Lyon	Roannais Agglo	Conseil départemental de la Loire	FEDER Rhône-Alpes	Conseil régional d'Auvergne	
partenaire 1	186 984		25 000				211 984
partenaire 2	102 716			100 000			202 716
Science et surface	22 780	<b>118 000</b>					140 780
partenaire 3	41 510					40 000	81 510
partenaire 4	94 387						94 387
partenaire 5	200 623						200 623
partenaire 6					238 553		238 553
<b>Total</b>	<b>649 000</b>	<b>118 000</b>	25 000	100 000	238 553	40 000	<b>1 170 553</b>

### 2.2 - Le projet EDIT

Le projet EDIT, labellisé par le pôle de compétitivité LUTB TMS, a pour objet la réduction de consommation des carburants des véhicules de transport routier de marchandises, plus spécifiquement sur la distribution en température dirigée (véhicules frigorifiques), et sur l'évaluation de leurs performances. Le projet aboutira à la réalisation d'un véhicule démonstrateur suivi d'une phase de sa consommation, et ce à l'horizon 2016/2017.

Il regroupe 7 partenaires : 3 grands groupes, 2 PME et 2 instituts de recherche.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Financier et montant (€)				Total en €
	Etat (FUI)	Métropole de Lyon	Conseil départemental de l'Ain	Conseil régional de Rhône-Alpes	
IFSTTAR		<b>199 152,50</b>			199 152,50
partenaire 1			80 230	251 000	331 230
partenaire 2	1 074 357				1 074 357
partenaire 3	120 507				120 507
partenaire 4				410 009	410 009
partenaire 5	203 925				203 925
partenaire 6	383 181				383 181
<b>Total</b>	<b>1 781 970</b>	<b>199 152,50</b>	80 230	681 239	<b>2 722 361,88</b>

### 2.3 - Le projet YELLOW

Ce projet, labellisé par le pôle LUTB TMS, a pour objet l'élaboration d'un système embarqué de détection et d'alerte de risques de collision pour chantier, afin d'améliorer la sécurité des agents de chantier et des usagers.

Il regroupe 6 partenaires : 1 grand groupe, 3 PME et 2 laboratoires de recherche.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Financier et montant (€)				Total en €
	Etat (FUI)	Métropole de Lyon	Conseil départemental de Seine et Marne	Conseil régional d'Ile de France	
FOXSTREAM		<b>112 768,81</b>			112 768,81
partenaire 1				203 995	203 995
partenaire 2				158 288	158 288
partenaire 3	54 263,86				54 263,86
partenaire 4	193 054				193 054
partenaire 5			199 840		
Total	247 317	<b>112 768,81</b>	199 840	362 283	922 208

### 2.4 - Le projet REPEAT II

Le projet REPEAT II, labellisé par le pôle Plastipolis et co-labellisé par Axelera et Elastopole, a pour objectif de contrôler la dispersion de charges de type fibre de verre ou autres charges de facteur de forme élevé (fibre de carbone, fibres métalliques), dans le cadre notamment de la fabrication de pièces pour le marché automobile. Le projet permettra de commercialiser une nouvelle gamme d'additifs dans le domaine des matériaux plastiques.

Il regroupe 5 partenaires : 1 grand groupe, 3 PME et 1 laboratoire public.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Financier et montant (€)				Total en €
	Etat (FUI)	Métropole de Lyon	Région cofinancier FEDER Rhône-Alpes	Cofinancier hors Rhône-Alpes	
LOTUS SYNTHESIS		<b>102 749,85</b>			102 749,85
partenaire 1			407 592		407 592
partenaire 2	87 460			87 460	174 920
partenaire 3	157 864				157 864
partenaire 4	96 366			95 000	191 366
Total	341 690	<b>102 749,85</b>	407 592	182 460	1 034 492

### 2.5 - Le projet RAMGas II

Le projet RAMGas II, labellisé par le pôle de compétitivité Axelera, a pour objectif d'élaborer une technique d'analyse de gaz et analyse en ligne d'un milieu qui soit plus performante techniquement en termes de sensibilité et de tenue en température, et à prix compétitif. Il regroupe 8 partenaires : 1 ITE, 2 PME, 2 laboratoires académiques et 3 grands groupes industriels.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Financier et montant (€)					Total en €
	Etat (FUI)	Métropole de Lyon	Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	Conseil départemental de Provence Alpes Côte d'azur	Conseil régional de Rhône-Alpes	
IFPEN		<b>45 840,99</b>				45 840,99
partenaire 1	202 667		80 000	122 666		405 333
partenaire 2					112 745	112 745
partenaire 3	37 123					37 123
partenaire 4	113 775					113 775
partenaire 5					79 073	79 073
partenaire 6	33 463					33 463
partenaire 7	168 997					168 997
<b>Total</b>	<b>556 024</b>	<b>45 840,99</b>	<b>80 000</b>	<b>122 666</b>	<b>191 818</b>	<b>996 349</b>

### 2.6 - Le projet Colomatrix

Le projet Colomatrix, labellisé par le pôle de compétitivité Lyonbiopôle a pour objectif de développer un implant résorbable pour assurer un renfort dynamique et favoriser une régénération tissulaire solide et pérenne de la paroi colorectale.

Il regroupe 5 partenaires : 3 PME , 1 centre technique et 1 laboratoire académique.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Financier et montant (€)			Total en €
	Etat (FUI)	Métropole de Lyon	Conseil régional de Rhône-Alpes	
BIOM'UP	324 680	<b>324 680,35</b>		649 360
Partenaire 1	312 478			312 478
Partenaire 2			264 312	264 312
Partenaire 3	352 267			352 267
VOXCAN		<b>88 693,97</b>		88 693,97
<b>Total</b>	<b>989 425</b>	<b>413 374,32</b>	<b>264 312</b>	<b>1 667 111,32</b>

## 2.7 - Le projet HuMa

Le projet HuMa, labellisé par le pôle de compétitivité Imaginove a pour objectif de développer le renforcement des outils de détection face aux attaques de type furtif liées aux interactions entre les objets numériques et les systèmes d'informations d'entreprise. Il regroupe 8 partenaires : 3 grandes entreprises, 3 laboratoires et 2 PME.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Partenaires	Financier et montant (€)			Total en €
	Etat (FUI)	Métropole de Lyon	Conseil régional de Lorraine	
partenaire 1	381 023,93			1 270 079,76
partenaire 2	187 135,00			748 539,98
partenaire 3			387 334,51	387 334,51
partenaire 4	180 868,68			723 474,70
partenaire 5	181 701,28			181 701,28
partenaire 6				179 239,92
SYDO		<b>208 130,40</b>		462 512,00
partenaire 8	310 614,84			690 255,20
<b>Total</b>	<b>1 241 343,73</b>	<b>208 130,40</b>	<b>387 334,51</b>	<b>4 643 137,35</b>

## 2.8 - Modalités d'intervention de la Métropole de Lyon dans le cadre des projets du FUI 19

La Métropole de Lyon propose de soutenir les projets de recherche et développement ACTINAT en attribuant une subvention d'équipement de 118 000 € à la société SCIENCE & SURFACE ; au projet EDIT, en attribuant une subvention d'équipement de 199 152,50 € à l'institut IFSTTAR ; au projet YELLOW, en attribuant une subvention d'équipement de 112 768,81 € à la société FOXSTREAM ; au projet REPEAT II, en attribuant une subvention d'équipement de 102 749,85 € à la société LOTUS SYNTHESIS ; au projet RAMGas II, en attribuant une subvention d'équipement de 45 840,99 € à l'IFPEN ; au projet COLOMATRIX en attribuant une subvention d'équipement de 324 680,35 € à la société BIOM'UP et de 88 693,97 € à la société VOXCAN ; au projet HUMA en attribuant une subvention d'équipement de 208 130,40 € à la société SYDO.

Ces subventions sont attribuées selon les modalités définies dans les conventions-cadre respectives des projets et dans les conventions de subvention faisant l'objet du présent rapport. Elles sont allouées sur la base du régime cadre exempté n° SA 40391 d'aides à la recherche au développement et à l'innovation pris sur la base du règlement général d'exemption n° 651/2014 par catégorie adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014.

Un comité de suivi animé par l'Etat sera mis en place afin de s'assurer du bon déroulement du projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite de l'intervention de la Métropole de Lyon sur les projets de recherche et de développement et autres projets d'investissement labellisés par les pôles de compétitivité Lyonbiopôle (santé), Axelera (chimie environnement), LUTB Transport & Mobility Systems (transports collectifs de marchandises et de personnes), Imaginove (image, jeux, vidéo), Techtera (textiles).

**2° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, pour un montant de 4 000 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 500 000 € en 2015, 2 000 000 € en 2016, et 1 500 000 € en 2017 sur l'opération n° OP02O2864.

**3° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 118 000 € au profit de la société SCIENCE & SURFACE dans le cadre du projet de recherche et développement ACTINAT labellisé par le pôle de compétitivité Techtera pour la période 2015-2019,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 199 152,50 € au profit de l'institut IFSTTAR dans le cadre du projet de recherche et développement EDIT labellisé par le pôle de compétitivité LUTB TMS pour la période 2015-2019,

c) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 112 768,81 € au profit de la société FOXSTREAM dans le cadre du projet de recherche et développement YELLOW labellisé par le pôle de compétitivité LUTB TMS pour la période 2015-2017,

d) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 102 749,85 € au profit de la société LOTUS SYNTHESIS dans le cadre du projet de recherche et développement REPEAT II labellisé par le pôle de compétitivité Axelera pour la période 2015-2019,

e) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 45 840,99 € au profit de l'IFPEN dans le cadre du projet de recherche et développement RAMGas II labellisé par le pôle de compétitivité Axelera pour la période 2016-2018,

f) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 324 680,35 € au profit de la société BIOM'UP et de 88 693,97 € au profit de la société VOXCAN dans le cadre du projet de recherche et développement COLOMATRIX labellisé par le pôle de compétitivité Lyonbiopôle pour la période 2015-2019,

g) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 208 130,40 € au profit de la société SYDO dans le cadre du projet de recherche et développement HuMa labellisé par le pôle de compétitivité Imaginove pour la période 2015-2018,

h) - les conventions-cadre à signer entre l'Etat et les collectivités locales partenaires des projets ACTINAT, EDIT, YELLOW, REPEAT II, RAMGas II, COLOMATRIX et HuMa portant sur leurs engagements,

i) - les conventions de subvention à passer entre la Métropole de Lyon et la société SCIENCE & SURFACE, FOXSTREAM, LOTUS SYNTHESIS, BIOM'UP, VOXCAN et SYDO et l'IFSTTAR et l'IFPEN définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions respectives.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**5° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2015 et suivants - opération n° 0P02O2864 :

a) - pour la société SCIENCE & SURFACE : compte 20421 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 47 200 € en 2015, 35 400 € en 2017, 35 400 € en 2019,

b) - pour l'IFSTTAR : compte 204182 - fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 59 746 € en 2015, 59 746 € en 2017, 39 831 € en 2018, 39 829,50 € en 2019,

c) - pour la société FOXSTREAM : compte 20421- fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 33 831 € en 2015, 45 108 € en 2016, 33 829,81 € en 2017,

d) - pour la société LOTUS SYNTHESIS : compte 20421- fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 30 825 € en 2015, 30 825 € en 2017, 20 550 € en 2018, 20 549,85 € en 2019,

e) - pour l'IFPEN : compte 204182- fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 13 752 € en 2016, 32 088,99 € en 2018,

f) - pour la société BIOM'UP : compte 20421- fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 129 872 € en 2015, 64 936 € en 2016, 64 936 € en 2017, 64 936,35 € en 2019,

g) - pour la société VOXCAN : compte 20421- fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant : 35 477 € en 2015, 17 738 € en 2016, 17 738 € en 2017, 17 740,97 € en 2019,

h) - pour la société SYDO : compte 20421- fonction 67 selon l'échéancier prévisionnel suivant :  
104 065 € en 2015, 62 439 € en 2016, 41 626,40 € en 2017.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**